

**RAPPORT N° 01/6-55**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**REHABILITATION DES MOBILIERS**  
**DE LA ZONE DE LOISIRS DU COLORADO**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION,**  
**DE LANCER LA CONSULTATION ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

**I MOTIVATION DE LA CONSULTATION**

La dernière réfection des mobiliers de la Zone de Loisirs du Colorado date d'une dizaine d'années. Ceux-ci présentent actuellement un caractère de vétusté, voire même de dangerosité pour certains d'entre eux.

Afin d' y remédier, la Commune envisage de lancer une consultation d'entreprises en vue de leur réhabilitation.

Les travaux consistent en :

- la réfection des kiosques et tables,
- la création de barbecues pour éradiquer de nombreux foyers sauvages,
- le remplacement de garde-corps abîmés,
- la mise en œuvre de pavés autour des tables et le kiosque d'entrée du parc,
- la mise en place de poubelles,

pour un montant prévisionnel de 630 000 francs HT (96 042,88 euros).

**II PLAN DE FINANCEMENT**

- Subvention du Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi	315 000 francs HT	soit 48 021,44 euros
- Fonds propres	315 000 francs HT	soit 48 021,44 euros
<b>TOTAL</b>	<b>630 000 francs HT</b>	<b>soit 96 042,88 euros</b>



**DELIBERATION N° 01/6-55  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 28 septembre 2001**

**OBJET**

**REHABILITATION DES MOBILIERS  
DE LA ZONE DE LOISIRS DU COLORADO**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION,  
DE LANCER LA CONSULTATION ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits prévisionnels inscrits sous les Chapitre 23 / Article 2318 du BP 2001 ;

Sur le RAPPORT N° 01/6-55 présenté par le Maire et au nom des Commissions 1° Jeunesse et Loisirs, 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le projet de réhabilitation des mobiliers de la Zone de Loisirs du Colorado.

**ARTICLE 2**

Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi.

**DELIBERATION N° 01/6-55**

**ARTICLE 3**

Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché.

**ARTICLE 4**

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

**ARTICLE 5**

Autorise le Maire à engager la consultation et à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appels d'Offres.

**ARTICLE 6**

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 05 OCT. 2001

**Pour le Maire absent  
Le Premier Adjoint  
Jean-Jacques MOREL**

